

## Assurance construction - Directives pour le contrôle des risques sur les chantiers

La mise sur pied d'un programme de maîtrise des risques sur un chantier par un directeur des travaux bien informé des exigences relatives aux assurances contribuera à maîtriser les risques encourus dans les chantiers de construction. Cela devrait entraîner une meilleure maîtrise des risques et une diminution des pertes accidentelles.<sup>1</sup> Lorsqu'on élabore un programme de gestion des risques d'un chantier, on devrait tenir compte des directives suivantes.\* On peut, à partir de ces directives établir une liste de contrôle pour effectuer les inspections quotidiennes ou hebdomadaires, en vue de surveiller et de vérifier les risques sur un chantier de construction.

- Les réchauds portatifs – noter le modèle, la distance minimale requise des combustibles et si le réchaud est solidement fixé, car les réchauds à flamme nue comme la « salamandre » constituent une source importante d'incendie sur les chantiers de construction. Pour une utilisation extérieure, comme celle de réchauffer le briquetage, ce modèle de réchaud peut convenir, mais on ne doit pas s'en servir à l'intérieur.
- Sécurité du chantier – gardien de sécurité ou service de patrouille durant les périodes d'inactivité (dans certains cas, on peut utiliser d'autres moyens comme des caméras actionnées par le mouvement); clôture et contrôles aux points d'entrée; accès verrouillé et chantier éclairé la nuit.
- Le travail à chaud – on mettra en vigueur et en évidence une « autorisation et fiche de contrôle » pour chaque activité qui produit des flammes ou des étincelles, comme le découpage, le soudage, la pose de toiture à chaud et le goudronnage de toiture.<sup>2</sup>
- Accès routier – les routes d'accès doivent demeurer libres afin de permettre aux camions d'incendie d'entrer et de circuler sur tout le chantier.
- Les prises d'eau d'incendie et les conduites d'eau principales – lorsque présente, se doivent d'être en bon état de fonctionnement, être d'accès facile et n'avoir aucune soupape de fermée.
- Les extincteurs portatifs – en nombre suffisant, facilement accessible et les ouvriers devraient être formés à s'en servir.
- Déchets et débris – ceux-ci devraient être ramassés régulièrement (à chaque jour), et sortis des bâtiments et déposés dans un conteneur en acier rangé à une distance sécuritaire du bâtiment. Ce conteneur sera transporté hors du site et remplacé par un conteneur vide sur une base régulière.
- Stockage des matériaux de construction combustibles – les éléments de charpente (solives, chevrons) les ballots de contreplaqué ou d'OSB, les piles de bois et les panneaux de mousse

isolante contribuent aux risques accrus d'incendie du chantier, et devraient être entreposés ou emmagasinés de façon sécuritaire.

- Brûlage des résidus – aucun brûlage n'est permis sur le chantier.
- Stockage des carburants – les produits très inflammables comme l'essence, le kérosène, le diesel et autres doivent être remisés à un endroit clôturé et muni de panneaux indiquant « Interdiction de fumer », les réservoirs doivent être dotés d'une mise à la terre.<sup>3</sup>
- Installations électriques – un électricien qualifié devrait inspecter et approuver toutes les installations, y compris les services temporaires.

Dans le cas de certains projets, d'autres dangers existent et il faut alors prendre les mesures qui s'imposent. Une liste de vérification devrait comprendre chacun de ces articles.

On peut conserver les feuilles utilisées lors des vérifications quotidiennes ou hebdomadaires au cours des inspections relatives aux assurances. De telles inspections menées conjointement avec les pratiques de gestion des risques sur le chantier contribueront à identifier toute faiblesse ou omission en ce qui a trait aux exigences des assurances.

### POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Le Conseil canadien du bois offre aux professionnels de la construction, des services de soutien technique dans tout le Canada. Le CCB continue de recueillir de nouveaux renseignements reliés aux questions des assurances. Prière de visiter le site Internet du Conseil canadien du bois au [www.cwc.ca](http://www.cwc.ca) pour obtenir de plus amples renseignements.

\*En plus de ces directives, toutes les mesures de sécurité, les contrôles et les directives doivent tenir compte de tout règlement des autorités provinciales ou locales en ce qui a trait à la sécurité des chantiers de construction.

*Cette information est présentée à titre de référence générale. Elle sert de guide seulement. L'industrie de l'assurance au Canada est diversifiée, complexe et s'adapte constamment aux changements du marché. Ces informations ne sont pas exclusives et n'incluent pas tous les détails disponibles sur les sujets abordés. Le Conseil canadien du bois n'assume aucune responsabilité quant à l'exhaustivité des informations présentées.*



#### Saviez-vous que...

...venant en importance après les incendies criminels, les causes les plus fréquentes d'incendies sont principalement reliées au découpage et au soudage effectués trop près des déchets de matériaux combustibles, de la négligence d'un feu extérieur et du débarras des matériaux fumants?\*

\* U.S. Fire Administration 2002 (« Topical Fire Research Series – Construction Site Fires »)

